

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le 
ID : 042-214201865-20190522-DEL_2019_058-DE

Note de synthèse : 15/05/2019
Extrait : 23/05/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31
Présents : 27
Votants : 31

Délibération :
N° DEL_2019_058

OBJET :
Convention avec Saint Etienne Métropole
de co-maîtrise d'ouvrage concernant
l'aménagement de la Place de la Libération
(Annexes 10-01, 10-02)

Séance du 22 mai 2019

Etaient présents :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND, M. Gérald GAUDIN, Mme Colette MARCHAND COGNET, Mme Nadège TEYSSIER, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Catherine TISSIER, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis VALENTE

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Corinne DOTTO à Mme Geneviève FAVERGEON, M. Nelson MANE à M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean POINT à Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION

Rappel et référence(s) :

Vu la délibération du 10 septembre 2015 relative au passage en communauté urbaine.
Vu le décret-1316 du 1^{er} septembre 2017 portant création de la métropole « Saint-Étienne Métropole ».

Contenu :

La place de la Libération est l'espace public majeur du centre-ville (environ 1,2 ha) et représente un enjeu stratégique de par sa configuration et ses différents usages (stationnement, marchés mardis, vendredis et samedis matin, événementiels...).

En préalable de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du centre-ville acté dans le cadre du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain), la Ville a choisi de réaliser une première opération d'aménagement de la place de la Libération dès 2019.

L'objectif de cette action est de conforter les usagers de la place de la Libération notamment piétons, apporter une qualité paysagère à l'espace de parking à dominante minérale, favoriser l'attractivité commerciale de la rue Jean Jaurès.

Point financier :

Le coût prévisionnel de l'opération « Aménagement de la Place de la Libération » est estimé à 380 000,00 € HT (sous couvert des offres des entreprises qui répondront à la consultation pour la réalisation des travaux)

La part prévisionnelle de la Ville de Rive de Gier est de 320 000,00 € HT.

La part prévisionnelle de Saint-Étienne Métropole à l'opération est de 60 000,00 € HT.

Cette opération sera également financée par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 70 000,00 €

Dans l'hypothèse d'une hausse des coûts impactant le montant de la participation de la Ville de Rive-de-Gier, il conviendra de modifier ledit montant par voie d'avenant.

Proposition :

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention précisant les conditions d'exercice de la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention et les avenants afférents.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention précisant les conditions d'exercice de la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- autorise M. le Maire à signer cette convention et les avenants afférents.

S'abstenant : 7

Vincent BONY, Eliane MASSON, Jean POINT, Caroline BENOUMELAZ, Gilbert ABRAS, Jean-Louis VALENTE, Dany TRAMONTANA

Ont signé au registre tous les membres présents,
pour copie conforme,
Le Maire,
Conseiller Départemental,
Jean-Claude CHARVIN